



**PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DU TDV DE MINEURS
DE COMPARUTION PERSONNELLE DEVANT LES BUREAUX RÉGIONAUX D'ASILE/UNITÉS
D'ASILE**

A. Familles monoparentales et

Familles où la garde d'un enfant est exercée par un parent

1. Demande de renouvellement du TDV d'un enfant
2. Photographie numérique
3. **Uniquement pour les enfants de plus de 15 ans** : [Déclaration sur l'honneur](#) de ne pas avoir commis des délits avec authentification de signature du mineur et du parent
4. Preuve de garde de l'enfant par un parent isolé, c'est-à-dire :
 - 4a) Pour les enfants nés avant l'entrée en Grèce :
 - i. Acte public étranger/jugement d'un tribunal étranger (par exemple, divorce, certificat de décès d'un parent, octroi du droit de garde), ou
 - ii. Déclaration sous serment devant un Juge de paix ou un notaire (pour les événements dans le pays d'origine), ou
 - iii. Décision par un tribunal grec (pour les événements en dehors du pays d'origine)
 - 4b) Pour les enfants nés en Grèce : copie récente de l'acte de naissance de père inconnu.
 - 4c) Pour les enfants nés hors de Grèce après l'entrée dans le pays : Copie récente de l'acte de naissance de père inconnu d'une autorité compétente du pays de naissance qui répond aux exigences de document étranger (APOSTILLE).
5. [Déclaration sur l'honneur du consentement](#) parental avec authentification de signature
 - **Exceptionnellement**, en cas d'empêchement du parent pour cause de force majeure et si l'enfant a plus de 15 ans : Autorisation écrite du Procureur des mineurs / du Tribunal de première instance



B. Mineurs non accompagnés

I. Moins de 15 ans

1. [Demande](#) de renouvellement du TDV signée par le tuteur désigné et en comparution personnelle du mineur
2. Photographie numérique

II. Plus de 15 ans

1. [Demande](#) de renouvellement du TDV signée par le mineur
2. Photographie numérique
3. [Déclaration sur l'honneur](#) de ne pas avoir commis des délits avec authentification de la signature du mineur

***En cas d'impossibilité avérée de se présenter en personne pour cause d'invalidité ou de maladie grave, la demande est présentée par un mandataire comme suit :**

1. [Demande](#) de renouvellement du TDV signée par [le mineur avec authentification de signature] / [par son représentant dûment accrédité]
2. Photographie numérique
3. [Déclaration sur l'honneur](#) de ne pas avoir commis des délits avec authentification de signature du mineur
4. Autorisation spéciale au mandataire avec authentification de signature
5. Documents médicaux d'un hôpital public

C. L'un des parents est hors de Grèce et a la garde de l'enfant



1. [Demande](#) de renouvellement du TDV d'un enfant signée par le parent en Grèce
2. Photographie numérique
3. **Uniquement pour les enfants de plus de 15 ans** : [Déclaration sur l'honneur](#) de ne pas avoir commis des délits avec authentification des signatures du mineur et d'un parent qui est en Grèce
4. Déclaration sur l'honneur du consentement du parent qui se trouve en dehors de la Grèce avec authentification de signature d'une représentation consulaire grecque compétente
5. [Déclaration sur l'honneur de consentement](#) du parent qui est en Grèce avec authentification de signature
 - **Exceptionnellement**, en cas d'empêchement du parent qui est en Grèce pour cause de force majeure et si l'enfant a plus de 15 ans: Autorisation écrite du Procureur des mineurs/ du Tribunal de première instance